

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISSANT LE JEUDI

<p>ABONNEMENTS : MONACO - FRANCE - ALGERIE - TUNISIE Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr. POUR L'ÉTRANGER, les frais de poste en sus Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois</p>	<p>DIRECTION et REDACTION : au Ministère d'État</p> <p>ADMINISTRATION : à l'Imprimerie de Monaco, Place de la Visitation</p>	<p>INSERTIONS : Annonces : 3 francs la ligne Pour les autres insertions, on traite de gré à gré S'adresser au Gérant, Place de la Visitation</p>
--	--	---

SOMMAIRE.

PARTIE OFFICIELLE
(Lois - Ordonnances - Décisions - Arrêtés)
Arrêté municipal concernant la circulation.

PARTIE NON OFFICIELLE
(Avis - Communications - Informations)
AVIS ET COMMUNIQUÉS :
Avis relatif à l'établissement des listes électorales de la Chambre Consultative.
Relevé hebdomadaire des prix de la viande et de la charcuterie.
Prix du lait.

INFORMATIONS
Société de Conférences. — La Crise et l'Esprit, par M. Paul Morand.

LA VIE ARTISTIQUE
Théâtre de Monte-Carlo. — La Rabouilleuse ; Le Cid. Dans les Concerts.

PARTIE OFFICIELLE

ARRÊTÉS MUNICIPAUX

Nous, Maire de la Ville de Monaco,
Vu la Loi Municipale du 3 mai 1920 ;
Vu l'article 60 de l'Ordonnance Souveraine du 1^{er} décembre 1928 ;
Vu l'article 2 de la Loi n° 124 du 15 janvier 1930 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

A l'occasion de l'inauguration du Buste Suffren-Reymond, la circulation des véhicules sur le boulevard Albert 1^{er} sera interdite le 10 janvier 1937, de 8 heures à 12 heures, depuis le tournant des Gazomètres jusqu'à l'amorce de la rue Suffren-Reymond.

Le même jour et aux mêmes heures, l'accès du boulevard Albert 1^{er} par la rue Caroline et la rue des Princes, est interdit aux véhicules.

Les personnes non munies de cartes d'invitation ne pourront accéder au boulevard Albert 1^{er}.

Le même jour et aux mêmes heures, l'accès des abords immédiats du monument Suffren-Reymond sera interdit à toutes personnes non munies de cartes d'invitation.

ART. 2.

Exceptionnellement et par dérogation à l'Arrêté Municipal du 9 novembre 1924, la circulation des véhicules se dirigeant vers Monte-Carlo s'effectuera par la rue Grimaldi, le même jour et aux mêmes heures.

ART. 3.

Toute infraction au présent Arrêté sera poursuivie conformément à la Loi.

Monaco, le 5 janvier 1937.

Le Maire,
L. AURÉGLIA.

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS & COMMUNIQUÉS

Les étrangers résidant dans la Principauté (Français, Italiens, Anglais, Belges, Suisses, etc.) sont informés que, suivant les dispositions de l'Ordonnance Souveraine du 19 juin 1920, instituant une Chambre Consultative des Intérêts Economiques Etrangers, les listes électorales doivent être établies, chaque année, dans le courant du mois de janvier, par une Commission composée du Président de la Chambre Consultative, d'un délégué du Gouvernement, de l'un des Vice-Présidents et de deux Membres de nationalité différente, désignés par la Chambre.

Peuvent être inscrits les étrangers âgés de plus de 25 ans, qui justifieront de leur nationalité et qui pourront établir qu'ils résident dans la Principauté depuis :

- 1° une année au moins, s'ils sont propriétaires fonciers, commerçants, industriels ou s'ils exercent une profession libérale ou occupent une fonction ou un emploi publics ;
- 2° deux années au moins, s'ils occupent un emploi privé ;
- 3° trois années au moins, s'ils ne rentrent dans aucune des catégories précédentes.

Les inscriptions sont reçues au Secrétariat de la Chambre Consultative, 17, rue Suffren-Reymond, deuxième étage, à la Condamine, durant le mois de janvier, tous les jours de 10 heures à 11 h. 30 et de 14 h. 30 à 17 h. 30 (le samedi après-midi excepté), jusqu'au 31 janvier.

Il n'y a pas lieu, pour les électeurs déjà inscrits les années précédentes, de se faire inscrire à nouveau.

Relevé Hebdomadaire des Prix de la Viande et de la Charcuterie

1^{re} Qualité

BOEUF PRIX AU KILOGR.

<i>Bas Morceaux (pour pot-au-feu)</i>	
Collet, poitrine, plate-côte, bavette, gite-gite	3 à 8
(pour bourguignon et mode)	
Dessus de côtes, macreuse, premier talon, veine grasse	6 à 12
(pour rôtis et grillades)	
Bavette, basses-côtes, paleron	11 à 13
<i>Morceaux de Choix (grillades et rôtis)</i>	
Entrecôtes, tranche à bifteck	14 à 17,50
Faux-filets, rumsteck	17 à 20
Filet	20 à 25

VEAU

<i>Bas Morceaux (pour ragoût)</i>	
Collet, hautes-côtes, jarret, tendron, poitrine	6 à 12

PRIX AU KILOGR.

<i>Morceaux de Choix (grillades et rôtis)</i>	
Côtes 1 ^{re} et 2 ^{me} , filet, quasi, noix, escalopes	12 à 20

MOUTON

<i>Bas Morceaux (pour ragoût)</i>	
Collet, hautes-côtes, poitrine, épaule, côtes découvertes	3 à 12
<i>Morceaux de Choix (grillades et rôtis)</i>	
Côtes 1 ^{re} et 2 ^{me} , gigot, carré, selle, filet	14 à 20

CHEVAL

<i>Bas Morceaux (ragoût et daube)</i>	
Poitrine, plate-côte, gite-gite, viande hachée	3 à 6
<i>Morceaux de Choix (grillades et rôtis)</i>	
Faux-filet, rumsteck, tranche, entre-côte	9 à 11
Filet	15

PORC (viande fraîche)

<i>Bas Morceaux</i>	
Plate-côte, pieds, tête, couenne, pointe d'échine	6 à 8
<i>Morceaux de Choix (grillades ou rôtis)</i>	
Filet, carré de côtes, échine	15 à 17
Saucisse fraîche du jour	14

SALAISONS

Poitrine et lard salés	12 à 14
Jambonneaux et plates-côtes salés	8 à 11

CHARCUTERIE CUITE

Jambons, saucissons	24 à 30
Pâtés divers, cervelas, fromage tête..	15 à 18
Boudin choix	8
Andouillettes	18

Prix du lait, sans changement : En boutique : 1 fr. 60 le litre ; à domicile : 1 fr. 80 le litre.

INFORMATIONS

SOCIÉTÉ DE CONFÉRENCES

L'un des maîtres du roman contemporain, M. Paul Morand parlait lundi dernier à la Salle de Conférences et il y avait foule pour l'entendre. Il nous a entretenus de la *Crise et l'Esprit*. Ce titre pouvait faire supposer que le lucide et pénétrant écrivain allait étudier devant nous les effets de la crise économique et morale dans le domaine de la pensée et sur les œuvres de l'esprit. Le début de sa causerie, plein d'aperçus ingénieux et originaux, fortifiait cette hypothèse. Mais il n'a pas poursuivi dans cette voie et c'est l'histoire des grands artistes méconnus et des bohèmes de génie, victimes perpétuelles de la crise qui ne cesse de sévir sur les

porteurs de messages, qu'il nous a contée avec un art achevé et dans un langage d'une pure et froide perfection. Tour à tour, il nous a rappelé la vie lamentable, parfois héroïque, parfois folle, parfois dégradée, de ces admirables ou délicieux faméliques : Villon, Cervantès, Edgar Poë, Baudelaire, Gérard de Nerval, Otway, Verlaine, Rimbaud, Villiers de l'Isle Adam, Tristan Corbière, Germain Nouveau et, parmi les peintres, Manet, Van Gogh et combien d'autres !

Revenant, à la fin de sa conférence, aux considérations générales, il a noté que, si l'Etat au XIX^e siècle, s'était désintéressé des artistes, les Etats modernes, se rencontrant sur ce point avec les Etats monarchiques, ont tendance à les utiliser aux fins de leur propagande. Et, notant que le propre de l'artiste classique est d'accepter l'ordre établi et de s'y intégrer, alors que le romantisme est essentiellement une attitude de révolte et une affirmation d'individualisme, il s'est demandé si la politique des Etats totalitaires à l'égard de ceux qui peuvent les servir par la plume ou par le pinceau, ne nous préparait pas un nouveau classicisme. Mais il n'a pas dissimulé la crainte que cet enrégimentement de la pensée et le souci du bien-vivre qu'il engendre, n'eût sur les écrivains et les peintres une néfaste influence.

Cette conférence d'une haute tenue de forme et de pensée, a été écoutée avec une religieuse attention et longuement applaudie.

M. C. T.

LA VIE ARTISTIQUE

THÉÂTRE DE MONTE-CARLO

La Rabouilleuse

Dans la prodigieuse et sans rivale *Comédie humaine* de Balzac se trouve le roman, qui est une étude du plus puissant intérêt, profondément fouillée, superlativement dramatique et émouvante, portant le titre : *Un Ménage de Garçon*. Là se dresse, dominant, le personnage auréolé de grandiose infamie du demi-soldé Philippe Brideau peint à larges traits en sa cruauté d'observation, en son réalisme sans pitié.

C'est à ce roman que M. Emile Fabre, (auteur applaudi de *Timon d'Athènes*, de la *Vie publique* et des *Ventres dorés*) emprunta les principaux éléments de sa pièce, la *Rabouilleuse*.

Usant du droit qu'ont les auteurs dramatiques, d'en user à leur gré vis-à-vis des romans dont ils s'inspirent pour combiner et écrire leurs œuvres, M. Emile Fabre n'a pas tenté, ce qui était d'ailleurs assez impossible, de montrer Philippe Brideau en la totale magnificence de ses pires ignominies.

Il s'en est tenu à l'épisode de la rabouilleuse exerçant son métier de troubleuse d'eau claire dans l'intérieur du naïf et sans défense Rouget.

Au lever du rideau, elle est installée, cette rabouilleuse, fort jolie et perverse fille répondant au nom de Flore Brazier, dans le ménage de Rouget où elle fait la pluie et le mauvais temps, où elle a froidement introduit son amant, le commandant Gillet. Le couple Flore-Gillet n'a qu'un but : s'emparer de l'argent du riche imbécile Rouget et aller vivre heureux à Paris. Or, la sœur de Rouget, Madame Brideau, a deux fils. L'un Philippe, qui lui a fait les tours les plus pendables, va comparaître devant la Chambre des Pairs comme conspirateur. Il faudrait à cette brave mère 20.000 francs, pour aider son fils à échapper aux griffes qui le tiennent. Elle vient donc les demander à son frère : Celui-ci se fait tirer l'oreille, mais, incapable de surmonter la peur que lui inspire la rabouilleuse, il refuse. La mère se retire, d'autant plus navrée que le bruit est venu jusqu'à elle que Flore, conseillée par Gillet, fait le diable pour que Rouget transforme l'argent de ses biens en une inscription sur le grand livre à son propre nom. Rouget tremblant, réduit à l'état d'esclave, essayant sans répit les colères et les menaces de départ, ne répond ni oui ni non cependant. Tout cela vivement mené sans scènes parasites.

Paraît Philippe Brideau, admirable soudard, ne s'embarrassant de quoi que ce soit, parlant haut et fort. A la vue d'un semblable gaillard, immédiatement on a la sensation qu'il va faire la vie dure à Flore et singulièrement gêner les combinaisons de Gillet. S'exprimant avec l'autorité qu'il s'arroge, brutal et sans réplique, Philippe impose à sa vieille loque d'oncle ; il lui promet même

que, désormais, sa Flore sera pour lui d'une amabilité et d'une souplesse insoupçonnées. Flore tente de faire à Rouget le coup classique du départ. Philippe connaît trop les tours des femmes pour s'inquiéter. Un avertissement concis envoyé à la donzelle, et Flore rentre au bercail, rongé par son frein, subissant, étourdie et désespérée, l'influence du rude Philippe qui l'annihile et la froisse en ses plus chères tendresses, en sa vanité de fille. La Clorinde d'Augier, violemment malmenée, disait :

Je me sens la plus faible et suis fière de l'être...
Etrange volupté de fléchir sous un maître !

La Rabouilleuse, elle rage intérieurement d'être dans l'obligation de subir des avanies sans oser lever la tête. Dans le fond, l'idée de se venger la travaille.

Au troisième acte, plusieurs demi-soldés sont attablés, échangeant des propos de gloire, lèvent leurs verres en l'honneur de Napoléon, et entonnent le chant, sacré pour eux : « Veillons au salut de l'Empire. » Philippe placé en face du commandant Gillet sur sa demande, en proférant quelques mots insultants fait éclater la querelle qui couvait entre eux d'eux. Un duel a lieu et Gillet est tué. Dès ce moment, la pièce se soustrait aux exigences du roman. M. Fabre modifie la donnée Balzacienne, entre à pleines voiles dans le mélodrame, et fait tuer Philippe au coin d'une rue par un personnage de second plan qui, préalablement, s'était entendu, moyennant finance, avec Flore pour venger la mort de Gillet. Cette fin, peut avoir des partisans. Et pourquoi n'en aurait-elle pas ? Elle ne s'écarte pas des habitudes des vieux et sombres mélés. Et la mort d'un monsieur qui en a tué un autre a de quoi satisfaire les gens qui ne professent pas pour le talion un mépris dénué de toute raison.

La pièce de M. Emile Fabre est mouvementée, rapide, sans détours ; elle ne se perd pas dans des excès de verbalisme.

Le formidable, troublant et impressionnant type de Philippe Brideau perd beaucoup de la richesse de sa substance en passant du roman à la scène. Réduit, atténué qu'il est, pour répondre aux nécessités de l'optique du Théâtre, le personnage n'est plus guère que l'ombre de lui-même. Qu'est devenue la figure nettement immorale, violemment dépravée du hautain sacrifiant,

Tout chargé d'attentats, tout éclatants d'exploits rusés et avides d'argent, portant beau la superbe de sa tranquille audace, cynique et capable de tout ?

Dans le roman, Philippe Brideau est le fléau de sa famille qu'il a volée et réduite à la misère, tandis que, dans la pièce, il joue le rôle d'une manière de providence, ramenant l'ordre dans la maison de Rouget, y opérant les suppressions indispensables, remettant toutes choses en place. Son action dans la pièce, le réhabilite en quelque sorte de ses abominables et viles actions dans le roman. Elle le rend quasi sympathique. Et pour que sa mort serve à quelque chose, avant de rendre son dernier soupir, il indique à ceux qui sont là ce qu'il leur reste à faire ; c'est-à-dire mettre dehors la Rabouilleuse et ne pas laisser le magot de Rouget s'égarer en d'autres mains que celles de la famille. Flore Brazier est donc chassée. Le vice est puni. Ainsi, rien n'est contraire aux lois de l'antique mélodrame et tout le monde est satisfait.

La *Rabouilleuse*, à son apparition, à l'Odéon, le 11 mars 1903, réussit brillamment. Aujourd'hui, elle se laisse encore entendre avec intérêt, supportant, non sans bonheur, le poids des ans. Elle a la chance, cette *Rabouilleuse*, de n'être jamais ennuyeuse.

Les deux principaux rôles (celui de Philippe et celui de Flore Brazier) étaient joués par M. Alexandre et Mme Robinne dont l'éloge n'est plus à faire. M. Albert Grecourt se tira avec talent de l'interprétation du lamentable Rouget ; M. Stéphane Audel se montra à la hauteur du personnage du commandant Gillet et Mmes Marguerite Balza (excellente) Suzanne Guéry et MM. Armand Brain, Robert Dubois, Raoul Henry, Pierre Laucray, Paul Marcel, Ougier, Hemme tinrent les divers rôles de la pièce de M. Emile Fabre à la générale satisfaction.

Très heureusement présentée, la *Rabouilleuse* fut beaucoup applaudie.

Le Cid

La « merveille » du *Cid*, comme l'on disait lorsque, voilà trois siècles, le chef-d'œuvre de Corneille illumina et incendia de ses suprêmes splendeurs la scène française, le *Cid* est resté ce qu'il était en sa verte et radieuse nouveauté : jeune, emporté, superbe.

On s'explique l'effet que durent faire sur le public du XVIII^e siècle les cinq actes, où tout est grandeur et hérosisme, où les sentiments ne quittent pas les cimes souveraines, où l'éloquence des périodes rimées peut difficilement être dépassée, où, éclatent en nombre, à chaque scène, des

vers retentissant au fond des âmes et communiquant le frisson de la beauté !

En dépit des années, le *Cid* est toujours le séduisant et puissant Seigneur de la scène tragique, imposant à tous le joug de ses magnificences.

Michel-Ange disait : « Quant je lis Homère, je me regarde pour voir si je n'ai pas vingt-pieds de haut ».

En écoutant le grand vieillard Don Diègue et Rodrigue et Chimène, ne pourrait-on pas être tenté de se regarder pour voir combien de pieds de plus l'on a de taille ? ...

L'idée de consacrer au *Cid* une après-midi dominicale, est infiniment excellente. Il serait même à souhaiter que, de temps à autre, ici, fût donné l'un de ces nobles chefs-d'œuvres classiques que le public n'entend jamais sans être transporté d'admiration et d'enthousiasme. L'autre dimanche c'était à qui des spectateurs se rallierait au panache flamboyant du *Cid* et la matinée n'a été qu'un feu roulant d'applaudissements, dont eurent leur large part les artistes incarnant les personnages glorieux de l'œuvre immortelle : MM. Audel, Alexandre, Raoul-Henry, Ougier, Dubois, Mmes France Noelle, Daniele Reyner.

Le délicieux *Caprice* de Musset permit à Mme Robinne de déployer les meilleures grâces de son talent aux côtés de Mlle Daniele Reyner et de M. Robert Dubois.

A. C.

DANS LES CONCERTS

Au dernier *Festival* qu'il dirigea, le mercredi 30 décembre, M. Paul Paray obtint un triomphe qui ne fut pas moindre que celui dont il jouit le mercredi 23 décembre. C'était un *Festival Wagner* et l'on sait que le nom de Wagner exerce sur le public un prestigieux effet d'attraction. La salle était bondée et c'est au milieu d'un enthousiasme, allant sans cesse en augmentant, qu'ont été exécutés l'*Ouverture du Vaisseau Fantôme*, le *Prélude de Lohengrin*, des fragments des *Maîtres Chanteurs*, les *Murmures de la Forêt de Siegfried*, le *Prélude de Tristan et Yseult* suivi de la *Mort d'Yseult* et l'*Ouverture du Tannhäuser*.

Pourquoi celer que M. Paul Paray se surpassa, si possible ? Depuis Mottl dirigea-t-on jamais l'*Ouverture du Vaisseau Fantôme* de façon comparable et si souveraine ?

Peut-on rêver quelque chose de plus idéalement beau que l'interprétation du *Prélude de Lohengrin*, de cette musique qui n'a pas de rides, aux séraphiques et mystérieux frémissements, venant des ahimes de l'azur et des cimes du Ciel, où tout est pureté, blancheur, sérénité et splendeur ? Il faut entendre semblable page conduite par M. Paray, pour avoir une idée de ce qu'est la perfection dans la suavité.

Et les fragments des *Maîtres Chanteurs* avec la Valse des Apprentis, que le maître dirigeant amène et ramène avec une délicatesse et un charme à nul autre pareils !

Et la *Mort d'Yseult* ! ...

La séance, répétée, fut extraordinairement, incroyablement triomphale.

Et l'insistance mise par le public tout entier à acclamer et à acclamer encore le premier des chefs d'orchestre français prouve qu'il sait parfaitement distinguer de manière éclatante les vraies supériorités, leur faire la grande fête qu'elles méritent et, au besoin, donner à ses applaudissements et à ses ovations une signification qui ne peut échapper à personne.

Le *Récital Chopin* du 1^{er} janvier 1937, a été l'occasion, pour M. Alfred Cortot, d'un énorme succès. La musique imprégnée de sensibilité, d'émotion et de passion où toute l'âme noble, douloureuse et tendre de Chopin se trahit et s'affirme à toutes les notes, trouva en M. Cortot l'interprète rêvé. Et ce fut très assurément un très délicat régal.

Il paraît, conte Legouvé, que quand Chopin était au piano, il jouait jusqu'à épuisement ; il semblait alors que sa vie s'écoulait avec les sons. Il n'y avait qu'un moyen certain de l'arracher à sa fièvre pianistique, c'était de lui demander la *Marche Funèbre*, une de ses plus émouvantes inspirations. Jamais il ne se refusait à la jouer ; mais, à peine la dernière mesure achevée, il prenait son chapeau et partait. Ce morceau, qui était comme le chant d'agonie de sa patrie, lui faisait trop de mal ; il ne pouvait plus rien dire après l'avoir dit. Ce grand artiste était un grand patriote et les notes fières qui éclatent dans ses mazurkas comme des cris de clairon racontent tout ce qui vibrait d'héroïque derrière ce pâle visage qui n'a jamais dépassé la jeunesse.

M. Alfred Cortot, comprenant et exécutant à merveille la musique de Chopin, est plus maître de lui, quand il en joue des pages, que ne l'était le génial pianiste-

compositeur dont il « semblait que la vie s'écoulait avec les sons ». Après une exécution de la *Marche Funèbre*, M. Cortot s'en va, certes, mais pour revenir saluer les auditeurs faisant succéder les rappels aux rappels.

Les quatre *Ballades*, les vingt-quatre *Préludes* et les dix *Etudes* que le parfait pianiste interpréta, comme il sait interpréter les belles œuvres, déchainèrent des bravos à n'en plus finir.

Jamais M. Alfred Cortot n'eut plus de talent et n'en fit un emploi plus magistral. A. C.

GREFFE GÉNÉRAL DE MONACO

AVIS

Par ordonnance en date de ce jour, M. le Juge Commissaire de la faillite PICCIOLONI a autorisé la vente du matériel et des marchandises dépendant de la dite faillite.

Monaco, le 5 janvier 1937.

Le Greffier en Chef : Jean GRAS.

AVIS

Par ordonnance en date de ce jour, M. le Juge Commissaire de la faillite PICCIOLONI a autorisé M. Orecchia, syndic, de la dite faillite, à retirer de la Trésorerie Générale des Alpes-Maritimes, de la Mairie de Beausoleil et de la Mairie des Arcs (Var), toutes sommes pouvant revenir aux sieurs Piccioloni.

Monaco, le 5 janvier 1937.

Le Greffier en Chef : Jean GRAS.

AGENCE « LA TRANSACTION »

M^{me} SAQUET MONTEDONICO, Propriétaire
Tél. : 11-31 - 11, rue Grimaldi, Monaco - Tél. : 41-31

Cession de Fonds de Commerce
(Première Insertion)

Par acte s. s. p. du 24 novembre 1936, enregistré, M. Benvenuto FILIPPI a cédé à M. Maurice FAROPPA, demeurant à Monaco, 24, rue de Millo, le fonds de commerce d'atelier de *Menuiserie-Ebénisterie* qu'il exploite, 35, rue Plati, à Monaco.

Oppositions, s'il y a lieu, en l'Agence « La Transaction », M^{me} Saquet-Montedonico, dans le délai de dix jours à compter de la date de la deuxième insertion.

Monaco, le 7 janvier 1937.

Etude de M^e ALEXANDRE EYMIN
Docteur en Droit, Notaire à Monaco

Cession de Fonds de Commerce
(Première Insertion)

Suivant acte reçu par M^e Eymin, notaire soussigné, le 21 décembre 1936, enregistré, M^{me} Marie-Louise-Henriette BARD, veuve de M. Auguste ARNAUD, demeurant villa Les Dômes, rue des Lilas, à Monte-Carlo, a acquis de M. Charles-Simon-François CASANOVA, hôtelier, demeurant Hôtel Balmoral, à Vichy, le fonds de commerce de maison meublée avec pension, exploité n° 4, rue des Orchidées, à Monte-Carlo, dans un immeuble dénommé *Sun Palace*.

Les créanciers de M. Casanova, s'il en existe, sont invités, sous peine de ne pouvoir critiquer les paiements qui seraient faits en dehors d'eux, à faire opposition sur le prix de la dite cession, au domicile à cet effet élu à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire soussigné, avant l'expiration du délai de dix jours à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente.

Monaco, le 7 janvier 1937.

(Signé :) Alex. EYMIN.

Etude de M^e Auguste SETTIMO
Docteur en droit, notaire
41, rue Grimaldi, Monaco

CESSION DE PARTS DE FONDS DE COMMERCE
(Première Insertion)

Aux termes d'un acte reçu par M^e Auguste Settimo, docteur en droit, notaire à Monaco, Principauté, soussigné, le trente décembre mil neuf cent trente-six.

M. Gaetan COMINELLI, commerçant, demeurant à Monaco, 6, rue de la Turbie.

A cédé à M. Maurice-Pierre MARTY, employé d'hôtel, demeurant à Nice, 253, promenade des Anglais.

Tous les droits lui appartenant dans la Société en nom collectif *Cominelli et Weber*, ayant son siège à Monaco, rue de la Turbie, n° 4, ayant pour objet : l'exploitation d'un fonds de commerce de torréfaction de café, vente en gros et au détail de café, thé, vanille, cacao, chocolat, sucre, produits de régime, denrées coloniales, biscuits, sucreries, huile et pâtes alimentaires, situé à Monaco, 4, rue de la Turbie.

Opposition, s'il y a lieu, en l'étude de M^e Settimo, notaire, dans le délai de dix jours à compter de la date de la deuxième insertion.

Monaco, le 7 janvier 1937.

(Signé :) A. SETTIMO.

Etude de M^e Auguste SETTIMO
Docteur en droit, notaire
41, rue Grimaldi, Monaco

MODIFICATION DE SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF
Extrait publié conformément aux articles 49 et suivants
du Code de Commerce

Suivant acte reçu par M^e Settimo, docteur en droit, notaire à Monaco, Principauté, soussigné, le trente décembre mil neuf cent trente-six.

La Société en nom collectif constituée aux termes d'un acte reçu par le dit M^e Settimo, notaire, le dix-sept septembre mil neuf cent trente-six, dont un extrait a été publié conformément à la Loi par une insertion au *Journal de Monaco*, du premier octobre mil neuf cent trente-six, sous la dénomination *Cominelli et Weber* a été modifiée comme suit :

« La Société *Cominelli et Weber* prend à partir d'aujourd'hui (30 décembre 1936) pour raison et signature sociale MARTY ET WEBER ».

« L'article 4 de l'acte constitutif de la Société se trouve donc ainsi modifié ».

« La raison et la signature sociale sont *Marty et Weber* ».

Un extrait du dit acte de modification de Société a été déposé ce jour au Greffe du Tribunal Civil de Première Instance de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la Loi.

Monaco, le 7 janvier 1937.

(Signé :) A. SETTIMO.

Etude de M^e Auguste SETTIMO
Docteur en droit, notaire
41, rue Grimaldi, Monaco

Cession de Fonds de Commerce
(Deuxième Insertion)

Suivant acte reçu par M^e Settimo, notaire soussigné, le 22 décembre 1936, M. Jacques LAMBERTI, entrepreneur de peinture, demeurant à Monaco, 12, rue Plati, a cédé à M. Alfred PIZZIO, peintre, demeurant à Monaco-Ville, 2, place des Carmes, la moitié des droits lui appartenant dans un fonds de commerce de peintre en bâtiments, décorateur, papiers peints, vitrerie en tous genres, miroiterie, encadrements et publicité intérieure, sis à Monte-Carlo, hôtel Richmond, 22, boulevard Princesse-Charlotte.

Oppositions, s'il y a lieu, en l'étude de M^e Settimo, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 7 janvier 1937.

(Signé :) A. SETTIMO.

Etude de M^e ALEXANDRE EYMIN
Docteur en Droit, Notaire,
2, Rue Colonel-Bellando-de-Castro, Monaco.

SIAM

Société Holding Anonyme Monégasque, au Capital de 800.000 francs.
Siège social : n° 31, boulevard Princesse-Charlotte, à Monte-Carlo
(Principauté de Monaco)

Conformément à l'article 5 de l'Ordonnance Souveraine du 17 septembre 1907, sur les Sociétés par Actions, il est donné avis que les expéditions des actes ci-après :

« 1° Statuts de la Société Holding Anonyme « Monégasque Siam, au capital de 800.000 francs, « établis, en brevet, aux termes d'un acte reçu « par M^e Eymin, notaire soussigné, le 31 juillet 1936, et déposés, après approbation, au « rang des minutes du dit notaire, par acte du « 26 août 1936 ;

« 2° Déclaration de souscription et de versement de capital, faite par le Fondateur, « suivant acte reçu par le même notaire, le « 20 novembre 1936 ;

« 3° Et délibération de l'Assemblée Générale « constitutive, tenue à Monte-Carlo, au siège « social, le 22 décembre 1936, et déposée, avec « toutes les pièces constatant sa régularité, au « rang des minutes du même notaire, par acte du « 24 décembre même mois. »

Ont été déposées, le 2 janvier 1937, au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté de Monaco.
Monaco, le 7 janvier 1937.

(Signé :) Alex. EYMIN.

Etude de M^e ALEXANDRE EYMIN
Docteur en droit, notaire
2, Rue Colonel-Bellando-de-Castro, Monaco

SOCO

Société Anonyme Monégasque au Capital de 100.000 francs
Siège social : Maison Gindre, 1. Avenue de la Gare, Monaco

Conformément à l'article 5 de l'Ordonnance Souveraine du 17 septembre 1907, sur les Sociétés par Actions, il est donné avis que les expéditions des actes ci-après :

« 1° Statuts de la Société Anonyme Monégasque *Soco*, au capital de 100.000 francs, « établis, en brevet, aux termes d'un acte reçu « par M^e Eymin, notaire soussigné, le 3 novembre 1936, et déposés, après approbation, au « rang des minutes du dit notaire, par acte « du 16 décembre 1936 ;

« 2° Déclaration de souscription et de versement de capital, faite par le Fondateur, « suivant acte reçu par le même notaire, le « 18 décembre 1936 ;

« 3° Et délibération de l'Assemblée Générale « constitutive, tenue, à Monaco, au siège social, « le 19 décembre 1936, et déposée, avec toutes « les pièces constatant sa régularité, au rang « des minutes du même notaire, par acte du « même jour. »

Ont été déposées, le 30 décembre 1936, au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté de Monaco.
Monaco, le 7 janvier 1937.

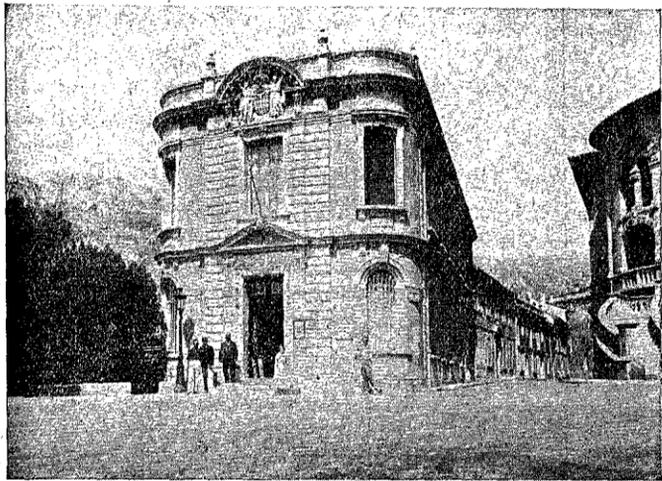
(Signé :) Alex. EYMIN.

Etude de M^e Auguste SETTIMO
Docteur en droit, notaire
41, rue Grimaldi, Monaco

Vente aux Enchères Publiques sur Saisie

Le 23 janvier 1937, à 10 heures du matin, en l'étude de M^e Auguste Settimo, notaire, et par le ministère

MUSÉE D'ANTHROPOLOGIE PRÉHISTORIQUE



Musée d'Anthropologie préhistorique fondé en 1902 par S. A. S. le Prince Albert I^{er} pour la conservation des squelettes préhistoriques découverts dans les grottes de Grimaldi. Les grottes, au nombre de quatre, contenaient 40 lits de cendre ou foyers superposés. Elles ont livré des armes et outils, des restes de rhinocéros, éléphants, bisons, chats des cavernes, lions, etc... et des débris humains se rattachant à la race négroïde et au type de cro-magnon.

du dit notaire, il sera procédé à la vente aux enchères publiques d'un

FONDS DE COMMERCE

de Restaurant, situé à Monaco, rue des Orangers, n° 1, connu sous le nom de *Restaurant des Orangers*, appartenant à M. Bertrand BERTACCHI.

Le dit fonds comprenant : l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attaché, le matériel et les objets mobiliers servant à son exploitation, ainsi que le droit au bail des lieux où est exploité le dit fonds.

Cette adjudication est poursuivie à la requête des hoirs Paul LORENZI, propriétaires, en exécution d'une ordonnance de référé rendue à l'encontre de M. Bertacchi par M. le Président du Tribunal de Première Instance de la Principauté de Monaco, en date du 2 décembre 1936.

Mise à prix 15.000 fr.

Consignation pour enchérir : 2.000 »

Le prix d'adjudication sera payable comptant le jour de l'adjudication.

L'adjudicataire devra obtenir à ses risques et périls les autorisations et licences nécessaires pour l'exploitation du fonds.

Fait et rédigé par M^e Auguste Settimo, notaire à Monaco, commis pour procéder à la vente en vertu de l'ordonnance précitée et détenteur du cahier des charges.

Monaco, le 7 janvier 1937.

(Signé :) A. SETTIMO.

Grands Réseaux de Chemins de Fer Français

RAIL ET AVION

Les billets Air-Fer vous permettent d'utiliser conjointement ces deux modes de transport, les plus rapides qui soient, car l'un et l'autre permettent les moyennes les plus élevées.

Vous avez le choix entre trois types de billets :

— Billets conjoints : billets « Chemin de Fer » et « Avion » délivrés en une seule fois si vous devez utiliser successivement les deux modes de transport.

— Billets combinés aller et retour « Fer » et « Avion » qui vous permettent d'utiliser soit à l'aller, soit au retour un de ces moyens de transport. Vous bénéficiez ainsi d'une réduction de 10 % en avion, de 20 à 25 % selon la classe en chemin de fer.

— Billets combinés circulaires « Fer » et « Avion ». Vous prenez l'avion pour certaines fractions de parcours et le chemin de fer pour les autres, tout en bénéficiant également de la réduction de prix ci-dessus.

Autre avantage :

Vous avez décidé un déplacement en avion. En cours de route changement de programme : le train s'avère plus indiqué pour la suite de votre voyage. A l'aérodrome ou à la gare, sans formalité, vous changerez votre coupon de retour avion contre le billet de chemin de fer nécessaire, et inversement dans le cas d'un voyage par fer que vous voudrez interrompre au profit de l'avion.

Pour voyager plus commodément, pour « glisser » confortablement sur l'air et sur le rail, utilisez les billets combinés Air-Fer.

Renseignements dans les gares.

7 frs + 5 frs = 10 frs ?

vous ne le croyez pas en voici la preuve :

Deux périodiques indispensables à tout Propriétaire d'un petit Jardin ou d'un petit Elevage, comme à toute Maitresse de Maison aimant son Intérieur, édités par la Librairie Hachette, vous offrent un abonnement de Trois mois remboursable par des Primes de Prix.

En souscrivant isolément un abonnement d'essai de

Trois mois à

JARDINS & BASSE-COURS

le prix est de 5 francs.

De même, le prix de l'abonnement d'essai de

Trois mois à

MAISONS & INTÉRIEURS POUR TOUS

souscrit isolément est de 7 francs.

Or, découpez de suite LE " BON-PRIME "
et ne payez que 10 francs.

Cette somme modique vous donne droit à recevoir au cours des Trois mois :

1° Six numéros de « Jardins et Basse-Cours », la Revue Pratique de Culture, Jardinage, Elevage, etc., paraissant au cours des Trois prochains mois ;

2° Trois numéros de « Maisons et Intérieurs pour Tous », la Revue Vivante de l'Habitation et du Foyer, paraissant au cours des Trois prochains mois ;

3° Un n° Extraordinaire Volume-Album de « Vie à la Campagne », du prix de 15 francs, à choisir comme Prime en précisant le sujet qui vous intéresse : La Maison. Le Jardin. Les Elevages.

Profitez de suite

de cette Offre Intéressante

Ecrivez à M. Albert MAUMENE

Librairie Hachette, 79, boul. Saint-Germain, Paris-6^e.

10 frs + 15 frs = 15 frs ?

**Comment ? Lisez l'Offre
que vous fait ci-dessous**

VIE A LA CAMPAGNE

La Revue pratique avant tout par le Texte et par l'Image des Travaux, Produits, Plaisirs de la Campagne. Pour vous permettre de la mieux apprécier, souscrivez pour 15 francs seulement un abonnement d'essai de Trois mois à l'Édition Mensuelle de

Vie à la Campagne

Vous recevrez les trois premiers numéros à paraître de cette Revue, valeur 15 francs. Grâce à ses conseils, vous tirerez aussi de votre séjour à la Campagne par les Sports, les Jeux et les Distractions : Joies saines et repos de l'esprit.

SANS AUTRE DÉPENSE

vous recevrez, en outre, 2 numéros, valeur 10 francs, d'une Revue-Sœur universellement connue : Les Lectures pour Tous, pouvant être mis entre toutes les mains, chacun contenant un roman complet. Vous pouvez bénéficier de cette offre temporaire en vous abonnant pour un an, moyennant 50 francs. Vous recevrez, en outre, 10 numéros des « Lectures pour Tous ».

Profitez de suite

de cette Offre Intéressante

Ecrivez à M. Albert MAUMENE

Librairie Hachette, 79, boul. Saint-Germain, Paris-6^e.

ATELIER DE CONSTRUCTIONS METALLIQUES

Serrurerie - Ferronnerie d'Art

SOUDURE AUTOGENE

François MUSSO

3, Boulevard du Midi -:- BEAUSOLEIL

18, Boulevard des Moulins -:- MONTE-CARLO

Téléphone 023.33

POUR LOUER OU ACHETER

Immeubles, villas, appartements, terrains, propriétés

TOUS FONDS DE COMMERCE EN GÉNÉRAL

Prêts Hypothécaires - Gérances - Assurances

AGENCE MARCHETTI

Fondée en 1897

20, Rue Caroline - MONACO - Tél. 024.78

APPAREILS & PLOMBERIE SANITAIRES

CHAUFFAGE CENTRAL

H. CHOINIÈRE ET FILS

18, B^o DES MOULINS - MONTE-CARLO

ÉTUDES - PLANS - DEVIS

TÉLÉPHONE : 020.08

BULLETIN DES OPPOSITIONS

sur les Titres au Porteur

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 28 février 1936. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 58783.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 19 mars 1936. Quatre Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 3467, 26297, 58592, 315963, et Dix-sept Obligations de la même Société, portant les numéros 4804, 6887, 6888, 9351, 18239, 18240, 29091, 75106, 85197, 93655, 93657, 98068, 98069, 100931, 133953, 137994, 151796.

Exploit de M^e Pissarello, huissier à Monaco, en date du 4 mai 1936. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 42349, et un Cinquième d'Action de la même Société, portant le numéro 465450.

Exploit de M^e Pissarello, huissier à Monaco, en date du 25 mai 1936. Deux Obligations de trois cents francs de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 145657 et 145658.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 10 juin 1936. Dix Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 495138 à 495147.

Exploit de M^e Pissarello, huissier à Monaco, en date du 9 juillet 1936. Cinq Titres de la Brasserie de Monaco, portant les numéros 1001 à 1005.

Exploit de M^e Pissarello, huissier à Monaco, en date du 5 janvier 1937. Huit Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 366631, 367742, 507693 à 507698.

Mainlevées d'opposition

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 16 avril 1936. Neuf Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 6691, 31345 à 31349, 32978, 51107, 53316.

Exploit de M^e Pissarello, huissier à Monaco, en date du 29 août 1936. Six Obligations 5 % 1935 de 10 Livres Sterling de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 11328 à 11333.

Titres frappés de déchéance

Du 17 mars 1936. Cinq Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 55996 à 56000.

Le Gérant : Charles MARTINI

Imprimerie de Monaco. — 1937